

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION – VENDEURS
--

Santons de Provence
Référence : v2
Date : 29 novembre 2020

Sommaire

ARTICLE 1 – Définitions	1
ARTICLE 2 – Champ d'application	3
ARTICLE 3 – Conditions et modalités d'inscription.....	3
ARTICLE 4 - Obligations des Vendeurs	4
ARTICLE 5 – Modalités financières.....	7
ARTICLE 6 - Réclamations des Acheteurs	8
ARTICLE 7 – Responsabilités.....	9
ARTICLE 8 - Propriété intellectuelle.....	11
ARTICLE 9 – Suspension et Suppression du Compte Vendeur.....	12
ARTICLE 10 – Autres stipulations.....	13

ARTICLE 1 – Définitions

Pour la compréhension et la simplification de certains termes utilisés aux présentes, il est préalablement déterminé ce qui suit :

- « **Acheteur** » : désigne tout Utilisateur, personne physique et non professionnel inscrit sur le Site qui souhaite passer une Commande sur le Site ;
- « **Charte de qualité** » : désigne la charte de qualité définie par SANTONS DE PROVENCE et accessible à l'adresse www.santonsdeprovence.com/charte-de-qualite/ que chaque Vendeur inscrit sur le Site s'engage à respecter pour l'ensemble de ses Produits ;
- « **Commande** » : désigne toute commande effectuée par un Acheteur auprès d'un Vendeur à l'issue de leur mise en relation à travers la Place de marché ;
- « **Conditions Générales d'Utilisation Vendeurs** » ou « **CGU Vendeurs** » : désignent les présentes conditions générales d'utilisation qui s'appliquent à tout Vendeur inscrit et disposant d'un Compte Vendeur sur le Site et qui définissent les rapports juridiques entre les Vendeurs et SANTONS DE PROVENCE
- « **Conditions Générales d'Utilisation Acheteurs** » ou « **CGU Acheteurs** » : désigne les conditions générales d'utilisation qui s'appliquent à tout Acheteur inscrit et disposant d'un Compte Acheteur sur le Site et qui définissent les rapports juridiques entre les Acheteurs et SANTONS DE PROVENCE ;

- « **Conditions Générale de Vente** » ou « **CGV** » : désignent les conditions générales de vente qui s'appliquent dans le cadre de toute Commande effectuée par un Acheteur auprès d'un Vendeur et qui définissent les rapports juridiques entre ces derniers ;
- « **Compte Acheteur** » : désigne le compte personnel de l'Utilisateur sur le Site qui lui permet d'avoir accès à l'ensemble des Services du Site et notamment d'effectuer une Commande auprès d'un Vendeur ;
- « **Compte Vendeur** » : désigne le compte personnel du Vendeur sur le Site qui lui permet d'avoir accès à l'ensemble des Services du Site et notamment la mise en vente de ses Produits sur la Place de marché et le suivi des Commandes ;
- « **Donnée personnelle** » : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;
- « **SANTONS DE PROVENCE** » : désigne Monsieur Nicolas TAUPIN, auto-entreprise immatriculée sous le numéro de SIREN 889 311 478 et domiciliée au 3 place Louis Blanc à Toulon (83000) ;
- « **Place de marché** » : désigne la plateforme technique développée par SANTONS DE PROVENCE et accessible sur le Site qui permet la mise en relation entre des Acheteurs non professionnels et des Vendeurs en vue de la passation de Commandes ;
- « **Prestataire de paiement** » : désigne la société Stripe Inc, société de droit américain, dont le siège social est situé 3180 18th Street 99404 CA SAN FRANCISCO, identifiée sous le numéro SIRET 812 425 882 00014 et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
- « **Produits** » désigne les produits ; conformes à la Charte de qualité, proposés à la vente sur le Site par les Vendeurs ;
- « **Services** » : désigne l'ensemble des services proposés par SANTONS DE PROVENCE aux Utilisateurs sur le Site destinés à optimiser la mise en relation entre Acheteurs et Vendeurs ainsi que la passation et le suivi des Commandes ;
- « **Site** » : désigne le site internet édité par SANTONS DE PROVENCE accessible à l'adresse www.santonsdeprovence.com
- « **Utilisateur** » : désigne toute personne physique ou morale qui utilise le Site ;
- « **Vendeur** » désigne toute personne physique ou morale régulièrement identifiée auprès du Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements (SIREN) qui exerce à titre professionnel dans le secteur de l'art santonnier et qui utilise les Services de SANTONS DE PROVENCE dans le but de vendre tout ou partie de ses Produits à travers la Place de marché.

ARTICLE 2 – Champ d’application

2.1. Les présentes Conditions Générales d’Utilisation Vendeurs ont pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles SANTONS DE PROVENCE fournit aux Vendeurs une Place de marché qui leur permet de vendre, à travers le Site, leurs Produits aux Acheteurs.

2.2. Elles sont accessibles à tout moment sur le Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

2.3. Elles sont complétées par les Conditions Générales d’Utilisation Acheteurs, les Conditions Générales de Vente et la Politique de confidentialité.

2.4. Elles doivent être acceptées par le Vendeur pour utiliser les Services de la Place de marché, au moyen d’une validation lors de son inscription sur le Site.

2.5. Elles s’appliquent, sans restriction ni réserve à l’utilisation par les Vendeurs des Services mis à disposition par la Place de marché qui leur permet notamment :

- De référencer leurs Produits sur le Site et de les proposer à la vente ;
- D’être mis en relation avec des Acheteurs ;
- D’accepter et d’enregistrer les Commandes de leurs Produits
- De percevoir le prix des Commandes ;
- De gérer le suivi des Commandes et leur propre service après-vente directement auprès des Acheteurs ;
- De communiquer avec les Acheteurs ;
- De créer un « Code promo » ;

2.6. Elles peuvent faire l’objet de modifications à tout moment, notamment en vue de les adapter aux évolutions législatives et réglementaires, et/ou en raison des modifications apportées aux fonctionnalités et aux Services.

Elles sont opposables aux Utilisateurs du Site, et notamment au Vendeur à compter de leur mise en ligne.

Le Vendeur sera informé par simple publication sur le Site ou par tout moyen que SANTONS DE PROVENCE juge adéquat.

La version applicable à une transaction effectuée avec un Acheteur est celle en vigueur sur le Site à la date de passation de la Commande.

ARTICLE 3 – Conditions et modalités d’inscription

3.1. Pour utiliser les Services de la Place de Marché, le Vendeur doit nécessairement remplir les conditions préalables suivantes :

- Être un professionnel indépendant ou une société régulièrement identifiée auprès du Système national d’identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements (SIREN) dont le siège social est situé en France métropolitaine ;

- Répondre à la définition de la « petite entreprise » au sens de l'article D123-200 du Code de Commerce dont l'effectif ne dépasse pas 50 salariés au sens de l'article L130-1 du Code de la Sécurité sociale ;

3.2. Pour utiliser les Services de la Place de Marché, le Vendeur doit préalablement s'inscrire sur le Site **et avoir accepté les présentes CGU Vendeurs, la Politique de confidentialité et la Charte qualité**. A défaut d'accepter les Conditions Générales d'Utilisation Vendeurs, le Vendeur ne pourra pas accéder aux Services.

L'inscription sur le Site est gratuite et s'effectue en remplissant les champs suivants du « Formulaire d'inscription du Vendeur » disponible au lien suivant www.santonsdeprovence.com/creer-sa-boutique/ et notamment :

- Dénomination sociale de la Société ou Nom et Prénom du professionnel indépendant ;
- Numéro SIRET ;
- Siège social ou adresse professionnelle ;
- Adresse email valide
- Mot de passe que le Vendeur pourra modifier à tout moment

Le Vendeur s'engage, à ce titre, à fournir des informations, complètes et exactes et à les maintenir à jour.

Le caractère inexact de ces informations sera susceptible d'entraîner la suspension, voire la suppression du Compte Vendeur.

3.3. L'identifiant et le mot de passe du Vendeur qui lui permettent d'accéder à son Compte Vendeur, sont strictement confidentiels et personnels.

Le Vendeur s'engage à conserver leur confidentialité et s'interdit de les divulguer à quelque personne que ce soit.

Sauf preuve d'une utilisation frauduleuse qui ne pourrait lui être imputée, le Vendeur est seul responsable de l'utilisation de son identifiant et mot de passe, et plus largement de tout accès à la Place de marché à travers son Compte Vendeur,

Toute utilisation frauduleuse de son Compte Vendeur dont il aurait connaissance doit immédiatement être notifiée par courrier électronique à SANTONS DE PROVENCE.

3.4. Il est rappelé que le fait pour le Vendeur de s'enregistrer sur le Site emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGU, ce qui est expressément reconnu par le Vendeur, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à SANTONS DE PROVENCE.

ARTICLE 4 - Obligations des Vendeurs

4.1 Obligations légales et administratives

Le Vendeur déclare agir en qualité de professionnel indépendant ou d'entreprise qui exerce ses activités en dehors de la Place de marché qui ne pourra, en tout état de cause, constituer sa seule ou principale source de revenus.

Le Vendeur s'engage à respecter la législation en matière d'exercice d'une activité commerciale ainsi que les lois et règlement applicables aux Produits vendus à travers la Place de marché.

Le Vendeur est seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec son utilisation de la Place de marché.

La responsabilité de SANTONS DE PROVENCE ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

Le Vendeur déclare disposer d'une assurance responsabilité civile valide couvrant les risques liés à ses activités sur la Place de marché, et pouvoir en justifier à SANTONS DE PROVENCE sur simple demande de cette dernière.

4.2. Obligations concernant les Produits

Le Vendeur déclare et s'engage à être le fabricant des Produits référencés sur la Place de marché et proposés à la vente.

Le Vendeur s'engage à ce que l'ensemble des Produits référencés sur la Place de marché et proposés à la vente respecte la Charte de qualité en vigueur dont il déclare avoir pris connaissance, laquelle prévoit notamment :

- **L'obligation de fabriquer et de peindre les Produits en France ;**
- **L'obligation de respecter le mode de fabrication traditionnel des santons, à savoir :**
 - > **Être réalisé en argile cuite ou crue de manière artisanal ;**
 - > **Être modelé à la main en pièce unique ou reproduit à l'aide d'un moule en plâtre.**
 - > **Être décoré à la main avec des gouaches ou de la peinture à l'huile ou acrylique.**
 - > **Disposer d'un socle en argile ou en bois.**

Le Vendeur s'interdit de proposer à la vente des produits contrefaisants au sens du Code la propriété intellectuelle ou tout produit dont la commercialisation est réglementée en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou résultant des présentes CGU et de la Charte de qualité.

4.3. Obligations concernant la vente des Produits

SANTONS DE PROVENCE n'est qu'un tiers au contrat de vente susceptible d'être conclu entre un Vendeur et un Acheteur.

Les contrats de vente des Produits proposés par le Vendeur sur le Site sont conclus entre le Vendeur et l'Acheteur.

Les Vendeurs sont ainsi seuls responsables de la mise en vente des Produits qu'ils proposent sur le Site.

A ce titre, le Vendeur s'engage à mettre en œuvre, de bonne foi, tous les moyens nécessaires afin de remplir ses obligations en délivrant des Produits et un service de qualité aux Acheteurs, et plus particulièrement à :

- Etablir, de bonne foi, des descriptifs précis, exacts, et en langue française des Produits ne risquant pas d'induire en erreur les Acheteurs, tant en ce qui concerne leurs caractéristiques essentielles (origine, composition, conditions de fabrication, etc.), que le prix.

Les descriptifs doivent également mentionner les délais de livraison et les conditions d'expédition.

- Garantir l'exactitude des mentions figurant sur les descriptifs des Produits mis en ligne sur la Place de marché.

Les visuels de Produits notamment devront être conformes aux Produits mis en vente et respecter les droits des tiers, les Vendeurs garantissant à SANTONS DE PROVENCE qu'ils disposent de tous les droits nécessaires pour utiliser lesdits visuels.

Le Vendeur s'interdit, notamment, d'utiliser des visuels ou autres éléments descriptifs ou de tenir des propos ou autres messages qui seraient injurieux, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, qui porteraient atteinte aux droits de personnes ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers, aux lois et règlements et à l'image de marque de la Place de Marché et de SANTONS DE PROVENCE.

4.4. Disponibilité des Produits et délai d'acceptation d'une Commande

Le Vendeur s'engage à s'assurer de la disponibilité des Produits qu'ils proposent à la vente par l'intermédiaire de la Place de Marché et à supprimer sans délai les Produits qui ne sont plus disponibles.

Le Vendeur déclare et reconnaît être seul responsable en cas d'indisponibilité des Produits dont il a seul la maîtrise.

Le Vendeur, une fois informé d'une Commande d'un Acheteur dispose d'un **délai de 48 heures ouvrées** pour annuler la Commande à condition de pouvoir justifier d'un juste motif, tel que notamment rupture de stock, erreur matérielle sur le prix de vente, etc.

L'absence d'annulation dans ce délai implique pour le Vendeur l'engagement ferme d'expédier les Produits commandés.

Le Vendeur s'engage à honorer au minimum **90 % des commandes** des Produits proposés à la vente sur le Site.

A défaut de respecter cet engagement, SANTONS DE PROVENCE se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès aux Services, en suspendant ou en résiliant le Compte Vendeur dans les conditions prévues à l'article 9 des présentes.

4.5. Prix de vente et frais de livraison

Le prix de vente des Produits est librement fixé par le Vendeur, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Ce prix doit être mentionné sur le Site toutes taxes et frais compris (notamment TVA, frais d'emballage, etc.), y compris les frais de livraison que le Vendeur s'engage à assumer en proposant une livraison gratuite pour l'ensemble de ses Produits.

La modalité de livraison suivante doit être proposée aux Acheteurs par les Vendeurs :

- Livraison en Colissimo ou en Lettre Suivie à « l'adresse de livraison » indiquée par l'Acheteur en France métropolitaine, Corse et Monaco ;

Le Vendeur s'oblige à respecter le mode de livraison sélectionné par l'Acheteur.

Le Vendeur s'engage à expédier les Produits commandés dans un délai de **10 jours ouvrés** à compter de la confirmation de la Commande

Un bon de livraison et une facture doivent être adressés à l'Acheteur par le Vendeur.

Les Produits sont expédiés aux Acheteurs aux frais et risques du Vendeur, et relèvent de sa seule responsabilité. A cet égard, le Vendeur s'engage à apporter ou à faire apporter tout le soin nécessaire à leur conditionnement, emballage et expédition, afin d'éviter que les Produits ne soient endommagés durant le transport.

4.6. Expédition et livraison des Produits

Dans le but de contribuer à l'image de marque de la Place de marché SANTONS DE PROVENCE et à ses valeurs d'écologie et de « *made in France* », le Vendeur s'engage à utiliser du matériel d'emballage économe, notamment en adaptant au mieux le format du carton utilisé à la taille du Produit, et écologique, notamment en ce qui concerne les particules de calage pour lesquelles l'utilisation de feuilles de calage en papier recyclé est vivement recommandée, et à privilégier des fournisseurs à faible empreinte carbone pour l'approvisionnement en matériel d'emballage.

4.7. Evaluations, résultats de recherche et mise en avant

Outre les obligations figurant aux articles qui précèdent, le Vendeur s'engage à se soumettre et accepter le système de notation et d'avis mis en œuvre par SANTONS DE PROVENCE qui permet aux Acheteurs ayant passé une Commande (dits les « acheteurs certifiés ») de laisser un avis et une note sur le ou les Produits commandés.

Le Vendeur est par ailleurs informé et accepte les modalités et les conditions suivantes :

- Des résultats de recherche sur la Place de marché qui, par défaut, seront classés selon leur pertinence en fonction de la recherche de l'Utilisateur, ou si l'Utilisateur le choisit, en fonction des meilleures ventes, des meilleures notes ou des nouveautés ;
- De mise en avant des produits sur la Place de marché qui pourront dépendre des meilleures ventes, de meilleures notes ou plus largement de l'actualité, et des collections sélectionnées par SANTONS DE PROVENCE.

ARTICLE 5 – Modalités financières

5.1. Commission

L'inscription sur la Place de marché est gratuite.

En rémunération des Services et de la mise à disposition de la Place de marché, SANTONS DE PROVENCE percevra, de la part du Vendeur, pour chaque Commande de Produits effectuée par un Acheteur sur le Site une commission égale à 7 % du montant du prix de vente T.T.C, tous frais notamment frais de port inclus.

Le Vendeur encaisse le prix de vente des Produits commandés par l'Acheteur, déduction faite de la commission susvisée et des frais de services du Prestataire de paiement.

Le règlement est effectué par l'intermédiaire du protocole de paiement sécurisé proposé par le Prestataire de paiement auprès duquel le Vendeur devra préalablement créer un compte.

SANTONS DE PROVENCE se réserve le droit de suspendre le paiement des sommes dues au Vendeur en cas de manquement à ses obligations.

En cas d'exercice des garanties légales ou d'exercice de son droit de rétractation par l'Acheteur, le Vendeur s'engage à procéder, conformément aux CGV, au remboursement, selon le même mode de paiement que celui utilisé lors de l'achat, des sommes versées y compris les frais de livraison, au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle l'Acheteur a exercé son droit de rétractation.

Une fois le remboursement dûment justifié par le Vendeur, la Place de marché lui remboursera la commission perçue, dans un délai de 7 jours ouvrés.

Les frais de services du Prestataire de paiement ne pourront, en aucun cas, être remboursés.

5.2. Nombre de Produits

Chaque Vendeur pourra référencer et proposer à la vente, gratuitement, sur la Place de marché **jusqu'à 25 Produits**.

Si le Vendeur souhaite référencer plus de 25 Produits, il pourra, moyennant le règlement d'un forfait annuel à hauteur de 25 euros H.T., bénéficier de la possibilité de référencer et proposer à la vente 25 Produits supplémentaires pendant une durée d'UN (1) an à compter de la date d'inscription sur la Place de marché.

Il est précisé que le Vendeur peut cumuler plusieurs forfaits afin de référencer et mettre en vente le nombre de Produits qu'il souhaite.

Par exemple :

Nombre de Produits en vente	Entre 1 et 25 produits	Entre 26 et 50 produits	Entre 51 et 75 produits	Entre 76 et 100 produits
Forfait annuel (HT)	Gratuit	25 €	50 €	75 €

ARTICLE 6 - Réclamations des Acheteurs

Les Acheteurs peuvent, à tout moment, contacter le Vendeur et leur adresser toutes réclamations concernant les Produits commandés en utilisant notamment le formulaire de contact mis à disposition à cet effet par la Place de marché.

Les Acheteurs sont tenus de signaler, dans un délai de 3 jours ouvrés au plus à compter de la réception, toute réclamation concernant les Produits commandés.

Les ventes étant directement conclues entre l'Acheteur et le Vendeur, celui-ci déclare faire son affaire personnelle des réclamations des Acheteurs.

Le Vendeur s'engage néanmoins à privilégier la résolution amiable des litiges, et en cas de contestation légitime et fondée, à rembourser ou renvoyer à l'Acheteur les Produits commandés.

A ce titre, la Place de marché propose aux Acheteurs un service de médiation pour les litiges de consommation liés aux transactions réalisées par l'intermédiaire du Site.

A ce titre, le Vendeur s'engage à porter à la connaissance de SANTONS DE PROVENCE tout différent ou toute difficulté qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de ses relations avec les Acheteurs.

Les éventuels frais de médiation seront à la charge du Vendeur.

ARTICLE 7 – Responsabilités

7.1. Responsabilité de SANTONS DE PROVENCE

Il est rappelé que SANTONS DE PROVENCE n'est pas le vendeur des Produits, son rôle étant strictement limité à la fourniture de moyens techniques visant à favoriser la mise en relation entre Vendeurs et Acheteurs.

SANTONS DE PROVENCE n'est qu'un tiers au contrat susceptible d'être conclu entre un Acheteur et un Vendeur.

Elle ne peut donc en aucun cas être tenue pour responsable des ventes réalisées entre les Acheteurs et les Vendeurs.

Les Produits ne peuvent être ni repris ni échangés par SANTONS DE PROVENCE et toute réclamation relative à une opération de vente effectuée par l'intermédiaire de la Place de marché doit être directement réglée entre l'Acheteur et le Vendeur.

La responsabilité de SANTONS DE PROVENCE à l'égard du Vendeur ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables et qui causeraient au Vendeur un préjudice direct, à l'exclusion de tout préjudice indirect, tels que pertes de profits, de manque à gagner, perte de clientèle, atteinte à l'image de marque, etc.

Concernant l'accès à la Place de marché, SANTONS DE PROVENCE n'est tenue qu'à une obligation de moyen, et se réserve notamment le droit d'interrompre ses Services pour des raisons de maintenance.

La responsabilité de SANTONS DE PROVENCE ne pourra pas être tenue pour responsable de l'interruption de tout ou partie des Services liés :

- à une interruption de la fourniture de l'électricité ou des lignes de transmissions due aux opérateurs publics ou privés ;

- à une utilisation anormale ou frauduleuse par l'Utilisateur ou des tiers nécessitant l'arrêt des Services pour des raisons de sécurité ;
- à un dysfonctionnement des matériels ou à une mauvaise utilisation de la Place de marché par les Utilisateurs ;
- à une intrusion ou à un maintien frauduleux d'un tiers dans le système, ou à l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique, SANTONS DE PROVENCE ne supportant qu'une obligation de moyen au regard des techniques connues de sécurisation ;
- au fonctionnement du réseau internet ou des réseaux téléphoniques ou câblés d'accès à internet ;

Il est en outre rappelé que les matériels de connexion à la Place de marché est sous l'entière responsabilité du Vendeur qui est invité à :

- Prendre toutes les mesures appropriées pour protéger son matériel et ses propres données contre le risque d'attaques virales par Internet ;
- S'assurer de disposer d'une adresse de messagerie sécurisée.

Enfin, la responsabilité de SANTONS DE PROVENCE ne pourra, en aucun cas, être engagée :

- En cas d'inexécution de tout ou partie de ses obligations dues à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil, ou à tout évènement extérieur et indépendant de la volonté de SANTONS DE PROVENCE ;
- En raison des commentaires et notes que les Acheteurs seront invités à laisser après chaque Commande ;
- En raison de la mauvaise exécution d'une Commande par le Vendeur ;
- En cas de non non-respect par le Vendeur de ses obligations issues des présentes CGU et/ou de la législation et de la réglementation applicable.

Le Vendeur reconnaît être pleinement informé des implications de la présente clause quant à la mise en jeu de la responsabilité de SANTONS DE PROVENCE.

7.2. Responsabilité du Vendeur

Le Vendeur est responsable des dommages de toute nature, matériels ou immatériels, directs ou indirects, causé à SANTONS DE PROVENCE ou à tout tiers, du fait de l'utilisation illicite de la Place de marché.

Le Vendeur renonce à exercer tout recours contre SANTONS DE PROVENCE dans le cadre de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de l'utilisation ou de l'exploitation illicite de la Place de marché.

Le Vendeur garantit et indemniserà à première demande SANTONS DE PROVENCE de tout préjudice et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre de la Place de marché du fait de la violation par le Vendeur d'un droit quelconque d'un tiers, y compris

d'un Acheteur, que ce préjudice résulte de la vente de Produits, de l'utilisation faite par le Vendeur des Services de la Place de marché ou de toute autre fait qui lui serait imputable.

ARTICLE 8 - Propriété intellectuelle

8.1. Site et signes distinctifs de SANTONS DE PROVENCE

Les signes distinctifs et notamment le nom de domaine www.santonsdeprovence.com sont la propriété exclusive de SANTONS DE PROVENCE et sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Le Site, et la Place de marché ainsi que ses composantes et son contenu, sont la propriété exclusive de la société SANTONS DE PROVENCE et de ses éventuels partenaires, et sont protégées par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle et/ou toute exploitation partielle ou totale de ces composantes, contenus ou de ces signes distinctifs sont strictement interdites et sont susceptibles de constituer un délit de contrefaçon.

8.2. Droit à l'image et signes distinctifs du Vendeur

En s'inscrivant sur la Place de marché, le Vendeur concède et autorise SANTONS DE PROVENCE le droit d'utiliser et d'exploiter son nom, son image et les autres éléments de sa personnalité, ainsi que ses signes distinctifs, notamment sa ou ses marques déposées, par reproduction et/ou représentation de celles-ci, aux fins suivantes :

- Fonctionnement de la Place de marché ;
- Promotion de la Place de marché et des Services
- Promotion du Site et de SANTONS DE PROVENCE
- Promotion des Produits mis en vente sur la Place de marché

Cette exploitation pourra être réalisée par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication, notamment tous supports physiques (affiches, prospectus, emballages, vêtements, produits dérivés, etc.) ou immatériels (notamment site internet, réseaux sociaux, email, film promotionnel, etc.), sans que cette liste soit limitative.

La présente autorisation est consentie à SANTONS DE PROVENCE pour le monde entier et pour toute la durée d'inscription du Vendeur sur le Site, et pour une durée supplémentaire d'UN (1) an à compter de sa désinscription pour quelque cause que ce soit.

SANTONS DE PROVENCE pourra céder à tout tiers de son choix la présente autorisation et ce dans le respect des stipulations et des finalités précédemment exposées.

La présente autorisation est conférée à titre gratuit et sans contrepartie, le Vendeur renonce en conséquence à réclamer à SANTONS DE PROVENCE et à tout tiers autorisé par lui, une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de son nom, de son image et/ou de ses signes distinctifs.

ARTICLE 9 – Suspension et Suppression du Compte Vendeur

9.1. Suppression / Suspension du Compte Vendeur par le Vendeur

Les Vendeurs peuvent supprimer leur Compte Vendeur et cesser d'accéder aux Services de la Place de marché, en adressant une demande en ce sens à l'adresse mail contact@santonsdeprovence.com, ce à tout moment et sans avoir à justifier d'un motif particulier, sous réserve de respecter un préavis de 30 jours et d'honorer les commandes en cours.

En cas de suppression de son Compte, les données du Vendeur seront définitivement supprimées, sans possibilité pour ce dernier de les récupérer.

Les Vendeurs peuvent également demander la suspension de leur Compte pour une durée maximale de 30 jours en adressant une demande en ce sens à l'adresse mail contact@santonsdeprovence.com.

9.2. Suspension du Compte Vendeur par SANTONS DE PROVENCE

SANTONS DE PROVENCE pourra interrompre de manière temporaire les accès du Vendeur aux Services et à la Place de marché, en suspendant le Compte Vendeur, sans préavis ni indemnité dans les cas suivants :

- Manquement du Vendeur à l'une des obligations issues des présentes CGU, des CGV ou de Politique de confidentialité ;
- Manquement du Vendeur à la Charte qualité ;
- Manquement du Vendeur à ses obligations légales et/ou réglementaires ;
- Agissement pouvant nuire à l'image et à la réputation de SANTONS DE PROVENCE et/ou au fonctionnement de la Place de marché

Une fois informé de la suspension de son Compte, le Vendeur sera invité à se rapprocher de SANTONS DE PROVENCE pour faire valoir ses observations éventuelles.

A défaut de réaction du Vendeur dans un délai de 15 jours, SANTONS DE PROVENCE pourra procéder à la suppression définitive de son Compte.

9.3. Suppression du Compte Vendeur par SANTONS DE PROVENCE

SANTONS DE PROVENCE pourra interrompre de manière définitive les accès du Vendeur aux Services et à la Place de marché, en supprimant le Compte Vendeur et résiliant les présentes, sans préavis ni indemnité, dans les cas suivants :

- Manquement grave ou répété du Vendeur à l'une des obligations issues des présentes CGU, des CGV ou de Politique de confidentialité ;
- Manquement grave ou répété du Vendeur à la Charte qualité ;
- Manquement grave ou répété du Vendeur à ses obligations légales et/ou réglementaires, tels que notamment fraude, propos injurieux, contrefaçon, atteinte aux droits des tiers ;
- Agissement grave ou répété pouvant nuire à l'image et à la réputation de SANTONS DE PROVENCE et/ou au fonctionnement de la Place de marché
- Défaut de réaction du Vendeur à la suspension de son Compte Vendeur dans un délai de 15 jours

Le Vendeur dont le Compte Vendeur aura été supprimé ne pourra plus s'inscrire sur le Site pendant une durée de UN (1) an à compter de ladite suppression.

SANTONS DE PROVENCE pourra également supprimer définitivement le Compte Vendeur qui aura été inactif plus d'UN (1) an.

ARTICLE 10 – Autres stipulations

10.1. Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

10.2. Droit applicable

Les présentes Conditions générales d'Utilisation Vendeurs et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

10.3. Règlement des litiges

En cas de difficulté dans l'interprétation et l'exécution des obligations figurant aux présentes CGU / Vendeurs, les parties rechercheront avant tout une solution amiable.

DANS L'HYPOTHESE OU ELLES N'Y PARVIENDRAIENT PAS, TOUT LITIGE OU CONTESTATION AUXQUELS LES PRESENTES POURRAIT DONNER LIEU TANT SUR SA VALIDITE QUE SUR SON INTERPRETATION, SON EXECUTION OU SA REALISATION, SERA PORTE DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON.

Il est rappelé que tout litige ou toute réclamation concernant la vente, le descriptif ou la livraison des Produits doit être réglé directement entre l'Acheteur et le Vendeur.